

3 LES ENJEUX DU TERRITOIRE DU SAGE

Le SAGE s'articule autour de deux enjeux majeurs, et de quatre enjeux transversaux, qui reflètent les questions importantes du territoire.

3.1 LE RETABLISSEMENT DU BON FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES : L'ENJEU CENTRAL DU SAGE

Le territoire est **riche en milieux aquatiques remarquables** : lacs, zones humides (en particulier tourbières), cours d'eau de tête de bassin... Le SAGE définit la préservation et la reconquête des milieux aquatiques comme une priorité, non seulement pour leur valeur patrimoniale (sites emblématiques, espèces remarquables), mais aussi parce que le bon fonctionnement des milieux conditionne la qualité et la quantité des eaux, et donc la satisfaction des usages.

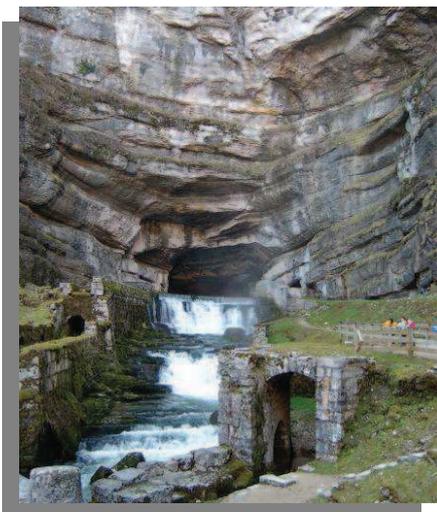
Le SAGE fait le choix d'une ambition forte pour le respect des équilibres naturels. Il affirme une volonté de protéger l'ensemble du système, et non uniquement les éléments remarquables, sur lesquels se concentrent aujourd'hui les dispositifs de gestion. Il fixe, au-delà de l'objectif de bon état des eaux et du respect du principe de non-dégradation, des objectifs de qualité pour la reconquête d'un patrimoine qui s'est dégradé ces dernières années même si il reste de bonne qualité à l'échelle nationale.



La Morte – Photo ONEMA

3.2 LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE, EN QUANTITE ET EN QUALITE : LE SECOND ENJEU MAJEUR

Le **contexte karstique** impose de véritables défis à relever pour le SAGE, notamment vis-à-vis de la gestion des étiages et de l'alimentation eau potable. Dans ce contexte, l'alimentation en eau potable reste vulnérable aux problèmes de quantité et de qualité. La nécessité de garantir les besoins en eau potable dans le futur, dans un contexte d'évolution des besoins (augmentation de la population, projets de développement), est un point crucial pour le territoire. De plus, les épisodes d'étiage sévère ne permettent pas toujours de satisfaire les besoins en eau tout en tenant compte des besoins du milieu. Il s'agit donc de rechercher un équilibre durable entre besoins et ressources au niveau quantitatif, et de préserver une bonne qualité des eaux brutes.



La source de la Loue à Ouhans – Photo EPTB Saône & Doubs

Le SAGE pose pour principe que l'équilibre entre les besoins et la ressource passe prioritairement par la régulation des besoins. La préservation des ressources en eau potable pour le futur, tout comme la planification des besoins par rapport aux ressources disponibles sont définies comme des axes majeurs. Des objectifs locaux pour la satisfaction des besoins du milieu, ainsi que des règles de protection et de répartition sont définis localement afin de préserver une ressource dont l'« abondance » (comme indiqué dans le premier SAGE) devient moins évidente.

3.3 CONNAISSANCE, GOUVERNANCE, CONCILIATION, FONCIER : LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Parallèlement à ces deux enjeux majeurs, **quatre enjeux transversaux** ont été identifiés :

- Le développement de la **connaissance**, du suivi et de la communication
- L'amélioration de la **gouvernance** et des services publics locaux
- La **conciliation** des usages de loisirs
- La maîtrise du **foncier**



Réunion de la CLE – Photo EPTB Saône & Doubs

L'enjeu transversal n°1 « connaissance, suivi et communication » recouvre les besoins de connaissance identifiés, la nécessité d'un suivi précis de la mise en œuvre du SAGE, et les actions de communication vers les publics du territoire. La sensibilisation des populations et des professionnels est identifiée comme un point important pour l'amélioration de l'état des ressources en eau du territoire.

L'enjeu transversal n°2 « gouvernance et services publics locaux » recouvre l'organisation des missions des collectivités locales dans l'optique du développement durable et de la solidarité des habitants. Cette organisation devra être notamment facilitée par la mise en place d'un accompagnement, et de dispositifs d'information. Cet enjeu recouvre également la nécessité d'une réflexion pour améliorer l'efficacité de la gouvernance sur le bassin.

L'enjeu transversal n°3 « concilier les différents usages des milieux aquatiques » concerne l'organisation concertée des pratiques de sports d'eau vive. Le développement de ces pratiques est subordonné à un objectif de protection du milieu aquatique.

L'enjeu transversal n°4 « maîtrise du foncier » reflète l'intérêt du foncier pour mieux gérer la ressource, en veillant de près au devenir de certaines zones à enjeux (zones humides, zones d'alimentation de captages...). Il recouvre une palette d'outils variés comprenant l'acquisition foncière, la préemption, ou l'instauration de servitudes. La maîtrise de l'occupation des sols est également une thématique importante à laquelle la CLE devra être attentive dans le futur, même si actuellement l'urbanisation reste modérée sur le périmètre.